



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. – CORPORANDY P. – NOEL M.-J. – DAVID J.P.
PEYRE J. – MICOL G. – JACQUEMOUD P. – COLLE E.
FACCHINI M. - DROGREY C. – AUTHIER J.-C. – GRILLI N.

Pouvoirs M.M. : REDELSPERGER A.-M. à NOEL M.-J.
VIZZA E. à PEYRE J.

Absents M.M. : GALTRAIN P. – AUTRAN C. - ZATILLA A. – PIGNATO L. -
CERESA C

Les conseillers présents, au nombre de douze, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Marie-Josée NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 25 février 2016

M. Jacquemoud souhaite apporter une modification concernant la page 12 au sujet des terrasses, il faut lire : « Monsieur JACQUEMOUD propose une facturation au mois » et non au trimestre comme indiqué dans le compte-rendu.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION

Le Conseil Municipal demande le report des points suivants prévus à l'ordre du jour :
DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

- Budget général
- Budget de la régie de l'Eau et de l'Assainissement
- Budget de la régie du Réseau de Chaleur
- Budget du camping
- Vote des taux de fiscalité 2016
- Subventions aux associations
- Participation financière 2016 au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Abattoir du Mercantour
- Participation financière 2016 au fonctionnement du CCAS

Car les conseillers municipaux estiment ne pas avoir eu suffisamment de temps ni d'information pour pouvoir voter les budgets 2016 dans de bonnes conditions.

D'autre part, la Dotation Globale de Fonctionnement a été mise en ligne le 4 avril dernier, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé à compter de cette date pour voter les budgets.

Le Conseil Municipal sera convoqué à nouveau le 19 avril prochain.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	1 933 965,98 €
Dépenses de fonctionnement :	1 645 133,64 €
D'où résulte un excédent de :	288 832,34 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **288 832,34 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	1 538 737,25 € + 821 336,97 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	2 360 074,22 €
Dépenses d'investissement :	1 854 854,36 €
D'où résulte un excédent de :	505 219,86 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2015 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes d'investissement :	1 538 737,25 € + 821 336,97 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	2 360 074,22 €
Dépenses d'investissement :	1 854 854,36 €
D'où résulte un excédent de :	505 219,86 €
Recettes de fonctionnement :	1 933 965,98 €
Dépenses de fonctionnement :	1 645 133,64 €
D'où résulte un excédent de :	288 832,34 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	555 898,53 € + 21 017,78 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'exploitation :	576 916,31 €
Dépenses d'exploitation :	428 418,26 €

D'où résulte un excédent de :	148 498,05 €

Le Conseil décide d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation de **75 269 €** au compte 1068 en section d'investissement

Recettes d'investissement :	229 077,14 € + 372 770,19 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	601 847,33 €
Dépenses d'investissement :	202 452,83 €

D'où résulte un excédent de :	399 394,50 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2015 et correspond en tout point au compte administratif de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Recettes d'exploitation :	555 898,53 € + 21 017,78 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'exploitation :	576 916,31 €
Dépenses d'exploitation :	428 418,26 €

D'où résulte un excédent de :	148 498,05 €

Le Conseil décide d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation de **75 269 €** au compte 1068 en section d'investissement

Recettes d'investissement :	229 077,14 € + 372 770,19 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	601 847,33 €
Dépenses d'investissement :	202 452,83 €

D'où résulte un excédent de :	399 394,50 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	249 503,98 € + 23 454,15 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'exploitation :	272 958,13 €
Dépenses d'exploitation :	171 557,16 €

D'où résulte un excédent de :	101 400,97 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **101 400,97 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	27 392,00 € + 212 676,93 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	240 068,93 €
Dépenses d'investissement :	82 128,04€

D'où résulte un excédent de :	157 940,89 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2015 et correspond en tout point au compte administratif de la régie du réseau de chaleur :

Recettes d'exploitation :	249 503,98 € + 23 454,15 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'exploitation :	272 958,13 €
Dépenses d'exploitation :	171 557,16 €

D'où résulte un excédent de :	101 400,97 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **101 400,97 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	27 392,00 € + 212 676,93 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	240 068,93 €
Dépenses d'investissement :	82 128,04€

D'où résulte un excédent de :	157 940,89 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET DE LA REGIE DU CAMPING

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la Régie du Camping.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	1 000,00 €
Dépenses d'exploitation :	2 684,92 €

D'où résulte un déficit de :	1 684,92 €

Recettes d'investissement :	14 000,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

D'où résulte un excédent de :	14 000,00 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

8 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET DE LA REGIE DU CAMPING

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2015 et correspond en tout point au compte administratif de la régie du camping :

Recettes d'exploitation :	1 000,00 €
Dépenses d'exploitation :	2 684,92 €

D'où résulte un déficit de :	1 684,92 €
Recettes d'investissement :	14 000,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

D'où résulte un excédent de :	14 000,00 €

9 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le contrôle de légalité a rejeté la délibération du 25 février dernier car les membres de cette commission doivent être élus.

VU l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission de délégation de service public est composée du Maire, qui en est président de droit, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative. Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale peuvent également participer, ils sont désignés par le président de la commission.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder au vote à main levée selon les dispositions prévues à l'article L 2121-21 du CGCT et de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public

Membres titulaires :

- REDESLPERGER Anne-Marie ; COLLE Evelyne ; GRILLI Nathalie

Membres suppléants :

- JACQUEMOUD Patrick ; AUTRAN Charlotte ; CERESA Claudia

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

10 HLM LA COLLETTE - DEMANDE DE GARANTIE DE PRET D'HABITAT 06

(Cette délibération annule et remplace celle du 25 février 2016)

Monsieur le maire indique avoir eu des éléments complémentaires, sur cette demande de garantie, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Société d'HLM Habitat 06, à savoir. .

La Caisse des Dépôts et de Consignations est un organisme d'Etat et à ce titre, le dispositif de garantie s'articule autour de 3 axes :

- 1) La sécurité : le financement du logement social est effectué dans un environnement très sécurisé et les bailleurs sociaux font l'objet de nombreux contrôles : agrément de l'Etat, contrôle de la Mission Interministérielle d'inspection du logement social, surveillance par les fédérations professionnelles et audit de leurs comptes par des instances professionnelles,
- 2) L'analyse : la CDC analyse en profondeur les comptes, les équilibres d'opérations et les prévisionnels des organismes en application des normes prudentielles. Les processus d'appréciation du risque et l'aval de comités d'engagement sont ainsi un gage de sécurité pour les garants,
- 3) Le partenariat : pour le bailleur social, la garantie est très précieuse, elle est gratuite et n'alourdit pas le coût des opérations. Pour la collectivité, le logement social n'est pas visé par les ratios de la loi Galland, la collectivité dispose en contrepartie de réservations de logement sur les programmes financés.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt (20 ans) d'un montant total de 516 901 euros et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstention : Mme COLLE – M. CORPORANDY – M. DROGREY – M. DAVID

Mme Evelyne COLLE quitte la séance à 21h10.

11 FIXATION DU TARIF DES SPECTACLES

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, rappelle au Conseil que le service « Sport - Culture - Associations - Animations » organise des spectacles depuis de nombreuses années et propose de modifier les tarifs existants.

Il rappelle la pratique d'un tarif unique à 6 € pour les spectacles dont le cachet artistique est inférieur à 3 500 € (Délibération n°35/2015 du 13 avril 2015).

Il propose d'instaurer un tarif unique à 3 € pour les spectacles dont le cachet artistique est inférieur à 900 € et de conserver le tarif unique de 6 € pour les spectacles dont le cachet artistique est compris entre 900 € et 3500 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents.

12 MODIFICATION DES TARIFS ET DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2016

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, propose de modifier les tarifs et les horaires de la piscine pour la saison 2016 (à partir du 1^{er} mai) selon les éléments ci-après :

TARIFS :

	ENTREE SIMPLE	CARTE 10 ENTREES	CARTE 1 MOIS	CARTE 1 MOIS JUIL/AOUT	CARTE SAISON 6 MOIS
ADULTE (18 ANS ET +) RESIDENT SUR LA COMMUNE	3 €	25 €	20 €	30 €	110 €
ADULTE (18 ANS ET +) NON RESIDENT	3.50 €	30 €	25 €	35 €	120 €
ENFANT (5 ANS ET +) RESIDENT SUR LA COMMUNE	2 €	15 €	10 €	20 €	60 €
ENFANT (5 ANS ET +) NON RESIDENT	2.50 €	20 €	15 €	25 €	80 €
ENFANT – 5 ANS	GRATUIT				

Il précise que la carte saison 6 mois a été ajoutée. Il est demandé que les campeurs puissent bénéficier des tarifs des résidents de la commune.

HORAIRES :**MAI – JUIN :**

☞ MARDI ET VENDREDI :	14H00 – 19H30
☞ MERCREDI ET SAMEDI :	12H30 – 18H00
☞ JEUDI :	16H30 – 19H30
☞ MARDI ET VENDREDI : ENTRAINEMENT NATATION :	18H00 – 19H30

JUILLET – AOUT :

☞ MARDI, JEUDI, VENDREDI ET DIMANCHE	14H00 – 19H30
☞ MERCREDI ET SAMEDI :	12H30 – 18H00
☞ MARDI ET VENDREDI : ENTRAINEMENT NATATION :	18H00 – 19H30

SEPTEMBRE – OCTOBRE :

☞ MARDI ET VENDREDI :	16H00 – 19H30
☞ MERCREDI ET SAMEDI :	14H00 – 18H00
☞ MARDI ET VENDREDI : ENTRAINEMENT NATATION :	18H00 – 19H30

CONGES SCOLAIRES : OCTOBRE :

☞ MARDI ET VENDREDI :	14H00 – 19H30
☞ MERCREDI :	12H30 – 18H00
☞ SAMEDI :	14H00 – 18H00
☞ MARDI ET VENDREDI : ENTRAINEMENT NATATION :	18H00 – 19H30

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 21h30.

La Secrétaire



M.J. NOEL



Le Maire



Robert VELAY